

AVIS DE PUBLICITE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**sur le projet de nouveau parcellaire
et de programme de travaux connexes
dans le cadre de l'aménagement foncier agricole,
forestier et environnemental sur le territoire d'ELVEN
avec une extension sur le territoire de TREDION**

Le public, les propriétaires et titulaires de droits réels sur les terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) d'ELVEN, avec une extension sur TREDION, sont informés de la tenue de l'enquête sur le projet de nouveau parcellaire et de travaux connexes :

**du mardi 27 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00
en mairie d'ELVEN.**

Les nouvelles limites de parcelles ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de piquets (ou bornes).

Le dossier d'enquête pourra être consulté pendant toute sa durée en mairie d'ELVEN, où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture au public :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 8h30 à 12h30

Il sera également accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-projet-afafe-elven/>

Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie d'ELVEN pendant toute la période de l'enquête, aux jours et heures énoncés ci-dessus.

En application des dispositions applicables en la matière, le présent avis est diffusé par voie de publication et d'affichage, et notifié à chacun des propriétaires et titulaires de droits réels concernés par le périmètre d'aménagement.

Le dossier d'enquête comprend notamment :

1. les plans d'aménagement foncier mentionnant :
 - les limites, la contenance et la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée,
 - la désignation des chemins, routes et lieudits ; l'identité des propriétaires,
 - l'identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement prévues en application de l'article L.123-8 du code rural et de la pêche maritime.
2. le plan du programme des travaux connexes de l'AFAFE comportant :
 - des ouvrages collectifs (modification et création de chemins y compris aliénation de chemins),
 - l'arrachage ou la replantation de haies, de boisements et d'arbres fruitiers,
 - la pose de passerelles.
3. le plan du schéma de voirie de l'AFAFE,
4. un état comparant la valeur des nouvelles parcelles à celle des parcelles d'apport, indiquant les soultes que doivent recevoir certains propriétaires en application de l'article L.123-4 du code rural et de la pêche maritime.
5. un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions et les dates de prise de possession des parcelles aménagées et expliquant la conformité du projet de travaux connexes aux prescriptions édictées dans l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2017.

6. les délibérations de la commune :
 - sur la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L. 123-8
 - sur les modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux en application de l'article L.121-17.
7. un dossier d'évaluation environnementale comportant, en application de l'article R.123-8 du code de l'environnement : l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale sur cette étude et le mémoire en réponse de la commission communale d'aménagement foncier d'ELVEN sur cet avis.
8. un registre d'enquête destiné à recevoir les réclamations et observations des propriétaires et tiers intéressés.

Mme Mathilde COUSSEMACQ a été désignée par le président du tribunal administratif de Rennes, en qualité de commissaire-enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations et réclamations au choix :

- sur le registre physique en mairie d'ELVEN aux jours et heures énoncés ci-dessus ;
- les adresser par écrit à la commissaire-enquêtrice à l'adresse de la mairie d'ELVEN, siège de l'enquête ;
- les transmettre par voie électronique à l'adresse mail suivante :
ep-projet-afafe-elven@democratie-active.fr ;
- sur le registre dématérialisé sur le site dédié à l'enquête à l'adresse suivante :
<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-projet-afafe-elven/>.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et réclamations dans la salle du conseil municipal en mairie d'ELVEN, aux dates et horaires suivants :

- mardi 27 février de 9h00 à 12h30,
- vendredi 8 mars de 8h30 à 12h30,
- mercredi 13 mars de 13h30 à 17h30,
- samedi 16 mars de 8h30 à 12h30,
- vendredi 22 mars de 8h30 à 12h30,
- mercredi 27 mars de 13h30 à 17h00.

Mme Fabienne PICHON du cabinet de géomètres AXIS CONSEILS en charge de l'opération, se tiendra à la disposition des propriétaires pour leur donner tous renseignements nécessaires pendant les jours de présence de la commissaire-enquêtrice. Elle assurera des permanences supplémentaires aux dates et horaires suivants :

- mardi 27 février 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- jeudi 7 mars de 13h30 à 17h30,
- vendredi 8 mars de 8h30 à 12h30,
- mercredi 13 mars de 13h30 à 17h30,
- jeudi 14 mars de 8h30 à 12h30,
- vendredi 15 mars de 8h30 à 12h30
- samedi 16 mars de 8h30 à 12h30,
- jeudi 21 mars de 13h30 à 17h30,
- vendredi 22 mars de 8h30 à 12h30,
- mardi 26 mars de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- mercredi 27 mars de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Mme Marianne MURGUES du bureau d'études HARDY ENVIRONNEMENT, chargée de l'étude d'impact du projet, sera également présente pour toute information sur son contenu aux dates et horaires suivants :

- mardi 27 février de 9h00 à 12h30,
- vendredi 8 mars de 8h30 à 12h30,
- vendredi 22 mars de 8h30 à 12h30,
- mardi 26 mars de 13h30 à 17h30.

La commissaire-enquêtrice établira d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations et réclamations recueillies et d'autre part, des conclusions motivées dans le délai de trente jours à compter de sa clôture. Le rapport et les conclusions pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public en mairies d'ELVEN et de TREDION, à l'hôtel du département du Morbihan (service eau, aménagement foncier et espaces littoraux), à la préfecture du Morbihan, ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête publique dématérialisée.

A l'issue de l'enquête et après obtention des accords prévus au titre des travaux connexes, la commission communale d'aménagement foncier d'ELVEN examinera les réclamations recueillies et modifiera le cas échéant le projet d'AFAFE.

Ses décisions seront susceptibles de recours devant la commission départementale d'aménagement foncier. À l'issue de cette phase, le Président du Conseil départemental ordonnera par arrêté le dépôt, en mairie, du plan du nouveau parcellaire, constatera la clôture des opérations à la date de ce dépôt et ordonnera l'exécution des travaux connexes.

La commission communale d'aménagement foncier d'ELVEN a convenu d'une **prise de possession des lots après enlèvement des récoltes, sauf entente entre les parties, au plus tard le 31 octobre 2025** pour l'ensemble des natures d'usage du sol. Il sera interdit d'implanter des cultures dérobées après enlèvement des récoltes.

VANNES, le 22 décembre 2023

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' and 'L' followed by a horizontal line.

David LAPPARTIENT